

Règlement particulier du Tournoi par équipes USV/REC 2026

I. Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des règlements de la FFBad, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule le 15 novembre 2026 à partir de 8h30 sur 12 terrains dans la salle de la Seiche à Vern-sur-Seiche.
3. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral BadNet.
4. Le juge-arbitre principal du tournoi sera Pierre CORDON et son adjoint sera Frédéric THULOUP. Leurs décisions sont sans appel. Le juge-arbitre a le droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.
5. La date limite des inscriptions est fixée au 6 novembre 2026 à 23h59.
6. Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 9 novembre 2026.
7. Les inscriptions sont à effectuer dans votre espace BadNet.
8. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte sera celui du 5 novembre 2026.
9. Les convocations seront publiées sur BadNet.
10. Droits d'engagement : 90€ par équipe, incluant la part fédérale.
11. Pour toutes les séries, le volant officiel de la compétition est le Yonex AS20. Celui-ci sera en vente dans la salle au stand Larde, et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Pour tout le reste du document « joueur » pourra être remplacé par « joueuse ».

II. Les joueurs

12. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans et au niveau régional.
13. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés R, D, P et NC (maximum R5 dans toutes les disciplines). Les sur-classements sont autorisés.

III. Les équipes

14. Les équipes sont composées d'au moins 2 femmes et 2 hommes, et d'au plus 4 femmes et 4 hommes.
15. Les joueurs d'une même équipe peuvent appartenir à des clubs différents et être de classements différents.
16. Chaque équipe désigne un ou une capitaine qui la représente auprès des autres équipes et qui sera seul interlocuteur à déposer, si nécessaire, réclamation auprès du juge arbitre.
17. Le nombre d'équipes est limité à 24. Dans la mesure du possible 4 équipes par série.
18. Chaque équipe doit être identifiable par un nom.

IV. Les séries

19. Le tournoi sera composé dans la mesure du possible, en fonction du nombre d'équipes inscrites, de 6 séries de 4 équipes, toutes jouées en poule unique. Si le nombre d'équipes inscrites ne le permet pas, il pourra y avoir des séries de 3 équipes en poule unique, ou des séries de 5 équipes en poule unique, voire des séries de 6 équipes (en 2 poules de 3 et 2 sortants par poule). Un maximum de 8 matchs par joueur sera respecté.
20. La valeur d'un joueur est définie par l'annexe 1. Le meilleur joueur d'une équipe est défini comme celui ayant la plus grande valeur de l'équipe dans une discipline, toutes disciplines confondues. En cas d'égalité, celui ayant le meilleur CPPH.
21. Les équipes seront classées par la somme de la plus grande valeur des 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses de l'équipe. En cas d'égalité, du meilleur CPPH. Afin de constituer les séries, les équipes sont classées de la première à la dernière dans l'ordre décroissant de cette somme. La répartition des équipes dans les séries sera effectuée par les organisateurs et validée par le juge arbitre sur ce critère.
22. L'objectif, dans l'esprit d'une compétition qui soit la plus équilibrée possible, est une confection des séries la plus homogène possible. Par conséquent, l'ordre d'arrivée des inscriptions ne sera donc pas un critère dans la retenue des équipes.

V. Le déroulement du tournoi

23. Chaque rencontre se déroule en 5 matchs : 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 MX.
24. Les joueurs et les joueuses de chaque équipe peuvent jouer au maximum 2 matchs à chaque rencontre (ce qui fait 6 matchs au maximum au cours du tournoi pour une équipe de 2 hommes et 2 femmes dans le cas de poule de 4).
25. En cas d'équipe ayant un nombre de joueurs supérieur à 2 femmes et 2 hommes, un joueur ou une joueuse n'est pas obligée de jouer toutes les rencontres.
26. Pour chaque rencontre, chacun des capitaines doit remplir la composition de son équipe sous BadNet 30 minutes avant le début de la rencontre.
27. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.
28. Un joueur qui joue 2 matchs consécutifs a le droit à 20 minutes de repos entre ses 2 matchs. Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés.
29. Toute équipe retardant volontairement une rencontre peut être sanctionnée voire déclarée forfait par le juge arbitre (temps trop important entre 2 matchs par exemple).
30. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir, par le biais de son capitaine, la table de marque ainsi que le juge arbitre, sous peine de disqualification.
31. Tous les litiges et les situations non couverts par ce règlement le seront au cas par cas par le juge arbitre et ce dans l'intérêt de la compétition.

VI. Les barèmes

32. À l'issue d'une rencontre, le nombre de points marqués par chaque équipe correspond au nombre de matchs gagnés au sein de cette rencontre.
Par exemple une équipe A gagne par 3 matchs contre 2 face à l'équipe B, donc à l'issue de la rencontre, l'équipe A marque +3 points au classement général et l'équipe B en marque +2 points au classement général.
33. À l'issue de toutes les rencontres, l'équipe avec le plus grand nombre de points au classement général sera désignée vainqueur de la série.
34. Dans le cas où 2 équipes sont à égalités, c'est l'équipe ayant remportée le plus de matchs lors de leur confrontation directe qui l'emporte.
Dans le cas où 3 équipes ou plus sont à égalités, c'est l'équipe ayant marqué le plus de point, tous matchs et toutes rencontres confondues, qui l'emporte.

VII. Les forfaits

35. Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier cette absence auprès des instances compétentes.
36. Dans le cas où le nombre de forfaits dans une équipe ne permette plus de présenter au moins 2 hommes et 2 femmes le jour du tournoi, l'équipe concernée peut trouver un ou une remplaçante avec un niveau identique.

Le cas échéant, les organisateurs peuvent proposer des remplaçants.

Si aucun remplacement n'est possible, le capitaine peut déclarer son équipe forfait avant le 9 novembre 2026.

Passé ce délai et sauf avis contraire du juge arbitre, l'équipe, même incomplète mais composée d'au moins 1 homme et une femme doit obligatoirement participer au tournoi sous peine de voir les joueurs ne disposant pas d'un justificatif considéré comme forfait volontaire.

Si le niveau d'un ou des remplaçants modifient la valeur de l'équipe ou si la déclaration d'un forfait modifie l'équilibre des séries, l'organisation se réserve le droit, avec l'accord du juge arbitre, de modifier celles-ci.

37. Au cours de la compétition, un « forfait involontaire » amènera à définir la composition de son équipe de façon à ce qu'elle puisse disputer un maximum de matchs. Les matchs non joués pour cause de forfait involontaire sont considérés comme gagnés par l'équipe adverse.
38. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera possible après le tirage au sort (y compris en cas d'équipe déclarée forfait).